

Image not found or type unknown



Avocat et enfant mineur droit

Par **bruno**, le **02/04/2010 à 22:15**

Bonjour, rnj'ai par decision de justice l'autorité parentale:l'avocat de la partie adverse at'il le droit de faire entendre mon enfant par un avocat des envant sans informer ?a t'ilrnle droit lui meme d'entendre ma fille dans son bureau ???rnMerci pour votre reponce